



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/047
Direction territoriale du Havre**

HAROPA PORT a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n°5231 et en vue de l'implantation d'une activité d'isolation industrielle, échafaudage, calorifugeage industriel, peinture et ravalement.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société FICEP, rue Jean Bertin – 76330 PORT-JEROME-SUR-SEINE, SIREN n°312 214 695 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

HAROPA PORT et la Société FICEP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°21-047 portant sur la dépendance susvisée le 26/08/2021.

Description de la dépendance : Une parcelle de terrain d'une superficie de 1 199 m².
Durée de la convention : 1 an à compter du 01/01/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-047 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.